

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 7 février 2019 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, PERTUSA, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE.

Pouvoirs : de Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, de Mme THORAVAL à M. LABADENS, de M. BRUNET à Mme. LAMBERT, de M. CHAUVIN à M. BONNET, de M. LARUE à M. BRARD, de M. LUNEL à M. CARDI, de M. PRADELLE à M. VALETTE,

Date de convocation 29 janvier 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 23
Nombre de pouvoirs : 7

Objet : Avenant à la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » conclue avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans

Considérant que pour les collectivités locales, le législateur a prévu la disparition complète du papier dans les échanges ordonnateur-comptable pour les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, les départements et les régions,

Considérant que, pour le syndicat mixte, la dernière étape à franchir pour atteindre la « full démat » concerne la signature électronique autorisant les flux financiers (bordereaux et pièces justificatives) sans passer par l'édition papier et la signature manuelle,

Considérant la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » conclue avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans en 2018 pour une durée de trois ans dans le cadre de laquelle les opérations comptables et le budget du syndicat sont opérés via une application logicielle mutualisée avec cet EPCI,

Considérant qu'un avenant à ladite convention permettrait l'intervention des services informatiques de la CA Valence Romans pour configurer le serveur et la liaison vers la trésorerie,

Considérant que cet avenant prévoira le cadre des opérations visées et leurs modalités financières et que celles-ci découleront d'un chiffrage prévisionnel soumis à l'accord du syndicat,

Considérant l'avis favorable du bureau du 25 janvier 2019,

Entendu le rapport présenté,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 23 délégués dont 7 disposant d'un pouvoir et représentant 30 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **D'autoriser** le président à signer un avenant à la convention d'appui « Budget et ressources humaines » conclue avec la Communauté d'agglomération de Valence Romans pour la mise en place de la dématérialisation totale des échanges ordinateur-comptable.

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président